



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Elaboration d'un pacte de gouvernance

DEL-2021-050

Numéro de la délibération : 2021/050

Nomenclature ACTES : Institution et vie politique, Intercommunalité

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 15/03/2021

Date de convocation du conseil : 09/03/2021

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représenté : M. GUILLEMOT Michel par M. Paul LE GUERNIC

Elaboration d'un pacte de gouvernance

Rapport de Madame LA MAIRE

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ses modalités sont prévues dans l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur l'intérêt d'élaborer, et le cas échéant d'adopter, un pacte de gouvernance après le renouvellement général des conseils municipaux. Le Président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Cette loi renforce l'intégration des communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogue et des outils au service d'une gouvernance plus ouverte et impliquant davantage les maires et élus communautaires au sein des intercommunalités.

Par délibération N°08CC160221, le conseil communautaire a décidé de se prononcer favorablement sur l'élaboration et a proposé le projet de pacte de gouvernance qui figure en annexe de la présente délibération.

Ce projet de pacte de gouvernance doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des 25 communes membres avant son approbation. Le projet de pacte est joint à la délibération notifiée aux communes. Celui-ci peut faire l'objet d'amendements qui seront alors soumis à l'approbation du conseil communautaire entérinant ce document.

Nous vous proposons :

- de vous prononcer sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance au sein de Pontivy Communauté,
- de donner un avis sur le projet de pacte de gouvernance ci-joint.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 mars 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**